

CCAS



Centre
Communal
Action
Sociale

CRUSEILLES

DEL n° 2026/12 CCAS

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le 10/09/2026

ID : 074-267401750-20260910-DEL2026_12CCAS-DE



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CRUSEILLES

OBJET :

**AIDE À L'EHPAD
SALÈVE-GLIÈRES -
ACCEPTATION
D'UN DON DE LA
CAGNOTTE EN LIGNE**

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de CRUSEILLES, dûment convoqué le vingt-sept août deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Présidente.

Présentes :

Mesdames Catherine AILLOUD, Sonia BRIFFAZ, Nathalie BRUGUIERE, Béatrice FOURNIER, Justine HAMMAMI, Sylvie MERMILLOD, Solange PAIREL, Valérie PERAY, Stéphanie SALLAZ HINDLE

Absente excusée :

Madame Brigitte JOLLY donne procuration à Madame Béatrice FOURNIER

Absentes :

Mesdames Eliane BALMONET CLAPOT, Chrystel BUFFARD et Isabelle GRANDMOTTET

Secrétaire de séance : Madame Valérie PERAY

XXXXXXXXXXXX

Nombre de membres : 13

Présents : 9

Représentés : 1

Absents : 3

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

L'acceptation de dons relève des attributions de la Présidente ou de la Vice-Présidente en qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit toutefois d'une acceptation à titre provisoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'administration.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'un appel aux dons avait été lancé au profit de l'EHPAD Salève-Glières qui est en difficulté et qui recherche des soutiens financiers.



Publié le : 10/09/2026 17:32 (Europe/Paris)

Collectivité : Cruseilles

https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/77890

Madame la Présidente liste le don reçu par le biais de la cagnotte en ligne dans le cadre d'une nouvelle délibération :

NOM	PRENOM	MODE DE REGLEMENT	MONTANT
PRATO	Agnès	Versement cagnotte	50,00
Total			50,00 €

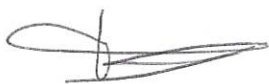
Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'accepter le don issu de la cagnotte en ligne listé ci-dessus perçu par le CCAS. Il sera ensuite reversé à l'EHPAD Salève-Glières.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- ✓ **APPROUVE** le principe de réceptionner les dons au profit de l'EHPAD Salève-Glières ;
- ✓ **ACCEPTE** le don listé ci-dessus et **AFFECTE** la somme totale au budget principal qui sera reversée à l'EHPAD Salève-Glières ultérieurement.

Pour copie conforme.

**La secrétaire de séance,
Valérie PERAY**



**La Présidente,
Sylvie MERMILLOD**



Télétransmise en Sous-Préfecture le : 10 SEP. 2026

Mise en ligne sur le site internet le : 10 SEP. 2026